



Charte des médiathèques de Zonza – Santa Lucia

La Médiathèque Municipale est un service public destiné à toute la population. Elle contribue à la démocratisation des loisirs, de la culture, de l'information, de la formation et de la documentation du public.

1. CONSULTATION SUR PLACE

L'accès et la consultation sur place des documents sont ouverts à tous, et ne nécessitent pas d'inscription.

Certains documents sont exclus du prêt et ne peuvent être consultés que sur place pour des raisons touchant aux exigences de leur conservation; ils font alors l'objet d'une signalisation particulière. Dans certaines conditions, le prêt -à domicile pourra en être exceptionnellement consenti sur autorisation du bibliothécaire.

- Inscription à titre individuel

Pour s'inscrire, l'utilisateur doit présenter une pièce d'identité (carte nationale d'identité, permis de conduire, carte d'étudiant...), un justificatif d'adresse (quittance de loyer, facture de téléphone ou d'électricité...) datant de moins de 3 mois.

L'utilisateur de moins de 14 ans doit présenter obligatoirement une autorisation des parents.

Les vacanciers bénéficient des mêmes droits qu'un résident de la commune ou des communes avoisinantes.

Une carte d'emprunteur sera remise à l'utilisateur lors de sa première inscription, valable pour un an. Tout changement de domicile doit être immédiatement signalé. L'emprunt de document à titre individuel est soumis à une inscription renouvelable chaque année, de date en date.